

BREVIAIRE SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DES COMORES

(1946 – 2006)

Repères Historiques des Comores depuis 1946 à 2006

Ces repères historiques constituent la base de l'itinéraire de mon texte intitulé « bréviaire sur l'histoire politique des Comores (1946-2006) ».

L'après seconde guerre mondiale voit l'archipel des Comores retrouver une certaine individualité politique selon les étapes suivantes :

- 1946 : détachement de Comores à Madagascar et création d'un conseil général,
- 1952 : transformation du conseil général en Assemblée territoriale,
- 1956 : création d'un conseil de gouvernement, à partir de la loi-cadre, présidé par l'administrateur supérieure de Dzaoudzi (Mayotte),
- 1959 : Installation à Moroni de l'Assemblée devenue chambre des députés
- 1961-1975 : De l'autonomie interne à l'indépendance
- 1975-1978 : Période révolutionnaire :
- 1978-1989 : Période de la restauration de l'Ancien Régime :
- 1990-1995 : Période de la démocratie et du multipartisme ;
- 1997 : Début du séparatisme Anjouanais
- 1999-2006 : Régime militaire

Cet article, sur l'aperçu du processus de l'histoire politique de l'archipel des Comores de 1946 à 2006, est une contribution de Monsieur Mouhssini Hassani–El–Barwane¹ au séminaire : « Histoire et Actualités de l'Océan Indien occidental », organisé par le CRESOI, du 26 au 28 novembre 2008, à la Réunion.

¹ Enseignant – chercheur, Maître assistant à l'Université des Comores, Doctorant à l'Université de la Réunion, en histoire contemporaine (thèse de doctorat nouveau régime, en cours de préparation, sous la direction du professeur Yvan Combeau : « le régime foncier comorien de 1841 à 1975 ») et point focal du CRESOI (Centre de Recherche sur les Sociétés de l'Océan Indien) aux Comores

Introduction

Sommairement l'histoire politique, administrative et des relations internationales de l'archipel des Comores² de 1946 jusqu'en 2006 est à cheval entre une période de l'époque coloniale (1946-1975) et celle de l'époque postcoloniale (1975-2006). Nous développons deux parties essentielles :

- les Comores de 1946-1975
- les Comores de 1975-2006

I Evolution des statuts juridiques et politiques 1946-1975

Cette première partie (1946-1975) correspond bien aux deux phases de la décolonisation Comorienne :

- 1) Edification du statut du territoire d'Outre –Mer (1946-1961)
- 2) Edification de l'Autonomie Interne Elargie (1961-1975)

1. Les bases politiques et institutionnelles du T.O.M. (1946-1961)

En 1946, l'archipel des Comores avait acquis l'autonomie administrative sans avoir au tant rompu le « cordon ombilical » qui le liait sur bien des aspects à Madagascar depuis le début de la colonisation effective des Comores en 1912⁽³⁾.

1.1. Le contexte de la mise en place du T.O.M (1946-1961)

La fin de la seconde guerre mondiale était bien un moment d'un fort affaiblissement de l'empire colonial français qui avait favorisé le processus de la décolonisation des anciennes colonies françaises en Asie, en Afrique et dans les îles du Sud-ouest de l'Océan Indien.

² Les Comores est un archipel de quatre îles principales (Grande Comores ou Ngazidja 1024 km², Anjouan ou Ndzouani 424 km², Mayotte ou Maoré 374 km², Mohéli ou Moili 211 km² avec une superficie totale 2033 km² répartie sur un axe Nord -Ouest Sud -Est à égale distance (300 km²) de Madagascar et du continent africain, à l'entrée Nord du canal de Mozambique.(Cf, Jean-Louis Guébourg, *Petites îles et archipels de l'Océan Indien*, Karthala, 2006, 526 p. Et René Battistini et Pierre Vérin, géographie des Comores, ACCT, Nathan, Paris, 1984, 143P.

Avec l'avènement de la quatrième République, l'archipel des Comores avait pu connaître un commencement, encore insuffisant, d'un renouveau de sa vie politique et institutionnelle.

a. Dispositions initiales du statut juridique et politique.

Le texte de la constitution de 1946 avait confirmé le désir de décentralisation de l'empire colonial, maintes fois exprimées par les dirigeants politiques français.

Son article 87 était plus explicite ; « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel », en nous inspirant aux sources de Damir Ben Ali³.

Ainsi, un décret du 24 septembre 1946, pris en application de la loi n°46-973 du 9 mai 1946, avait accordé à l'archipel, l'autonomie administrative et financière à l'égard de Madagascar. Ce décret avait, ainsi précisé les conditions d'application de la loi.

En effet, un administrateur supérieur était nommé par un décret sur proposition du Ministre de la France d'Outre- Mer. Il jouissait de tous les pouvoirs antérieurement dévolus au Gouvernement de Madagascar et était placé directement sous l'autorité du Ministre de la France d'Outre- Mer. De même, un Conseil Général était élu au suffrage universel. Cette nouvelle disposition était créée par un décret du 25 Octobre 1946. Ainsi, en 1952, le Conseil Général avait pris la dénomination d'Assemblée Territoriale. Son domaine de compétence couvrait la gestion des intérêts patrimoniaux du territoire et l'organisation de son administration.

b. Impact politique de la loi cadre ou loi Defferre (1956-1961)⁴

Le décret du 27 juillet 1957, pris en application de la loi n°56-619 du 23 juin 1956 dite « Loi cadre ou Loi Defferre » pour les territoires d'Outre –Mer, modifié par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957 avait créé à côté de l'Assemblée Territoriale un conseil de Gouvernement.

Ce conseil formait un exécutif décentralisé qui comprenait six à huit Ministres élus par l'Assemblée au scrutin de liste et placé sous la présidence du chef du territoire.

Par ailleurs, la coordination et la direction des activités des Ministres relevés du vice président du gouvernement élu en tête de liste. Les Ministres étaient chargés individuellement, sur proposition du Vice président, par délégation du chef du territoire, de la

⁽³⁾Damir Ben Ali, Approche Historique des structures Administratives des Comores, CNDRS, 1990, 39p

⁴ loi n° 56, 114 du 15,11,1956, J.O 1611,56p 10975, et décret d'application pour les Comores du 22,7,1957, J.O,R ,F, 23 7 57 p 7263-7273

gestion d'un ou de plusieurs services. Il pouvait être mis fin à leurs fonctions sur démission d'office prononcée par le chef du territoire à la demande du vice-président.

La lancée de la loi cadre avait accru les attributions de l'Assemblée Territoriale. Son pouvoir portait sur les matières suivantes : le statut général des agents des cadres territoriaux ; la procédure civile, à l'exception de l'organisation judiciaire; les professions libérales, offices publics et ministériels; le statut civil coutumier et la réglementation de l'Etat Civil ; la constatation, la rédaction et la codification des coutumes; les biens et droits immobiliers régis par la coutume; le domaine du territoire; le commerce intérieur; les syndicats de producteurs ; l'élevage, la circulation et l'abattage; la police des voies de communication ; l'organisation de la Caisse d'Epargne, l'Enseignement et l'octroi de bourses; le régime pénitentiaire⁵.

1.2 Portée politique et Administratif du T.O.M(1946-1961)

Après la seconde guerre Mondiale, à la faveur des changements et des bouleversements politiques profonds qui avaient dysfonctionné l'ensemble du monde mais particulièrement le tiers-Monde, l'archipel des Comores était peu après détaché de Madagascar. Et les quelques comoriens formés à l'occidentale avaient spontanément entamés leur intégration dans la vie politique, sous le contrôle des Administrateurs coloniaux du territoire. On assistait désormais à l'émergence d'une élite indigène ou autochtone qui prenait en main progressivement la gestion et l'organisation politique, administrative et économique du pays, sous l'œil bienveillant des autorités coloniales.

a)-Portée politique de l'élite autochtone

a.1- Mise en place du président du Conseil Général.

En 1946, la présidence du Conseil Général était confiée au prince Said Hussein⁶. Il avait inauguré cette tradition comorienne qui confiait naturellement les nouveaux pouvoirs démocratiques à l'élite coutumière. Tout simplement parce que ces personnages étaient d'abord investis d'un pouvoir qu'ils mettaient au plus haut des « wafomamdji⁷ ».

a.2 Portée politique de Said Mohamed Cheikh⁸

Par ailleurs, les nouveaux critères de choix se précisaient. Ainsi, par exemple, lorsque Said Mohamed Cheikh était à la même époque élu premier député des Comores à l'Assemblée Nationale Française. Ce dernier pouvait lui aussi revendiquer son appartenance

⁵ Damir Ben Ali, OP. cit, Approche Historique des Structures Administration des comités, p20-21.

⁶ Un des fils de l'ancien sultan Said Ali

⁷ Pour l'historien et anthropologue, Damir Ben Ali, le terme désigne dignitaire de la cité ou du pays.

⁸ Mahmoud Ibrahime, Saïd Mohamed Cheikh (1904 – 1970) Parcours d'un conservateur, une histoire des Comores au XX^{ème} siècle, Komedité, France, 2008, 352p.

sociale à des ancêtres prestigieux⁹. Mais sa qualité de premier médecin comorien, acquise dès 1926 à Tananarive, lui valait une estime que les français ne reconnaissaient pas toujours aux « vieux turbans ».

En sa qualité de parlementaire, au palais –Bourbon, ce dernier avait éminemment contribué à tirer l’archipel des Comores de l’oubli dans lequel la colonisation l’avait relégué. Par le biais de sa combativité, il avait obtenu des améliorations budgétaires et une aide substantielle après le cyclone de 1950. Il était surtout le principal artisan de la loi de l’autonomie élargie de 1961¹⁰.

Aux Comores, Saïd Mohamed Cheikh s’était révélé comme étant l’un des fervents défenseurs des réformes agraires. Il était un soutien de poids aux paysans qui cherchaient à se réappropriier les terres de la Société Agricole de la Grande Comore et de la Société Coloniale Bambao à Anjouan.. Il était à l’initiative de la négociation de 1957 qui avait abouti l’année suivante à la rétrocession de plus de 21000 hectares en moyenne à Anjouan et à la Grande Comore principalement¹¹ des terres aux paysans démunis surtout à Anjouan. Après 1945, quatre personnalités (Saïd Mohamed Cheikh, le prince Saïd Ibrahim, Ahmed Abdallah et Mohamed Ahmed) constituaient le groupe d’avant-garde de l’élite politique comorienne dans le fonctionnement des nouvelles institutions du TOM, en plus ou moins en conformité avec la métropole.

b) Rivalités politiques au sein de l’élite autochtone (1945-1961).

L’influence grandissante du député Saïd Mohamed Cheikh et de ses soutiens, qu’on appelait, « le parti vert » étaient disputés par une autre formation rivale, « le parti Blanc » dirigé par le prince Saïd Ibrahim, un autre fils du sultan Saïd Ali. Ces deux partis s’étaient appuyés sur certains facteurs déterminants propres à l’archipel des Comores (Influence de l’Islam, archaïsme de la société, rivalités inter-Îles...) et d’autres facteurs caractéristiques aux pays sous-développés (absence de toute organisation professionnelle et syndicale, absence de moyens de communication et d’information...). Ces facteurs contraignants expliquent les raisons qui ont pérennisé les mêmes hommes politiques au pouvoir depuis 1946¹².

Une première transaction était effectuée en août 1957, lorsque les « Verts et les Blancs » s’étaient repartis équitablement les charges de ministères à l’intérieur du Conseil de Gouvernement dont Mohamed Ahmed était le vice-président. Mais l’antagonisme des

⁹ Par son père, il descendait de la famille du sultan Ahmed d’Anjouan, et par sa mère, il appartenait à la chefferie de Mtsangadjou ya Dimani à la Grande Comore

¹⁰ Mahmoud Ibrahim, op.cit, Saïd Mohamed Cheikh Parcours d’un conservateur, p 94

¹¹ Mouhssini Hassani – El – Barwane, les années de formation d’un monopole colonial aux Comores : la Société Coloniale de Bambao (1907 – 1960), Mémoire de Maîtrise, Sorbonne, Paris IV, 1986, 144p.

¹² Flobert Thierry, Evolution juridique et socio – politique de l’archipel des Comores, thèse de Doctorat, Aix – Marseille, 1976, 693p

notables « blancs et verts » avaient cessé presque complètement lorsqu'un deuxième siège de député était attribué à l'archipel en 1959 et que le prince Said Ibrahim se le verra confier par le verdict des urnes et l'appui de son ancien concurrent, Said Mohamed Cheikh.

Par ailleurs, au référendum de 1958, les comoriens avaient approuvé à une écrasante majorité la nouvelle constitution de la V^{ème} République française. Ils avaient opté pour le maintien du statut juridique du territoire d'Outre –Mer, mais avec des institutions renouvelées et libéralisées.

Au total, la loi du 22 décembre 1961 avait mis en place les nouvelles dispositions de l'autonomie interne. Ce fut une autonomie interne de gestion élargie qui intégrait; au fil de l'évolution de l'histoire politique, socio-culturelle..., des nouvelles améliorations des statuts du territoire jusqu'à favoriser l'accession des Comores à sa souveraineté internationale¹³.

2. Portée de l'autonomie interne élargie (1961-1975)

Entre 1961 et 1975, les institutions de l'autonomie interne élargie étaient progressivement mises en place. Les notables politiques (l'élite politique traditionnelle) se répartissaient les postes politiques créés. Mais, assez vite, l'élite politique traditionnelle et moderne connaissait perpétuellement les déceptions des promesses non tenues par l'Etat colonial. Poursuivant la logique de la responsabilisation progressive des personnes ressources, une loi de janvier 1968 tentait d'instaurer une vraie autonomie, digne du nom. Mais les habitudes et l'héritage constituaient des handicaps majeurs pour un bon épanouissement du nouveau cadre institutionnel.

Par ailleurs, c'était dans cet environnement institutionnel des années 1960, surtout en 1968, qu'à l'intérieur de l'archipel des véritables partis politiques avaient été créés et reflétaient bien deux tendances principales (pro-autonomie interne et pro-indépendantiste)¹⁴ incarnant pertinemment les contradictions du processus de la décolonisation Comorienne.

Dès 1972, ces partis politiques, tendances majoritaires confondues, osaient brandir enfin le drapeau de l'indépendance. Ainsi, des négociations avaient abouti aux « Accords du 15 juin 1973¹⁵ », et c'était leur échec qui avait provoqué la déclaration unilatérale de l'indépendance du 6 juillet 1975.

Entre 1961 et 1975, les personnalités, ci-dessous, avaient successivement assumé la gouvernance en étant placés à la tête du Conseil de Gouvernement:

¹³ Pierre Vérin, Les Comores, Karthala, 1994, 263p

¹⁴ Flobert Thierry, op. cit., Évolution juridique et socio-politique de l'archipel des Comores, p 325-384

¹⁵ Déclaration commune (gouvernement français et autorités Comoriennes) mettant en place les étapes, les voies et moyens de l'accession de l'archipel à sa souveraineté internationale

- Said Mohamed Cheikh (31 décembre 1961-16 Mars 1970);
 - Said Ibrahim (2 Avril 1970-12juin 1972);
 - Said Mohamed Jaffar (16 juin 1972-25 décembre 1972);
- Ahmed Abdallah (26 décembre 1972 au 3 Août 1975)¹⁶.

2.1 Son architecture et son mode de fonctionnement

a) Son architecture

La loi du 22 décembre 1961 (relative à l'organisation des Comores ou loi d'autonomie interne) mettait au sommet du territoire comorien le Haut-commissaire de la République représentant le pouvoir central de la métropole. Il dirigeait les services d'Etat, promulguait les lois et décrets, et contrôlait la légalité des actes des autorités locales. Il assumait, également, la défense et la sécurité extérieure de l'archipel¹⁷.

Un conseil de Gouvernement (6 à 8 membres) établissait les projets de budget, exécutait les délibérations de la chambre des députés, gérait les affaires et assurait le bon fonctionnement des administrations. Il était responsable devant la chambre des députés¹⁸.

Une chambre des députés (31 membres élus au suffrage universel direct) votait le budget territorial et les impôts perçus au profit de celui-ci.

Enfin, chaque île possédait un conseil de subdivision élu pour cinq ans dont les délibérations étaient exécutées par le chef de la subdivision.

b) Son usage

L'application de la loi du 22 décembre 1961 s'était heurtée très vite à de grandes difficultés qui tenaient au mauvais vouloir de certaines autorités françaises en poste à Moroni, irritées par certaines déclarations qui exprimaient la pression exercée toujours par les communautés Comorienne d'Afrique orientale et de Madagascar sur les dirigeants politiques nationaux. Cette pression était largement favorable au statut d'indépendance qu'à celui d'autonomie interne¹⁹.

b. 1) Conséquences de la décolonisation malgache

Les nouvelles normes du statut de Madagascar indépendant faisaient que désormais la direction du Trésor et du contrôle financier de Tananarive ne pouvaient plus continuer à assurer le contrôle des services techniques installés à Moroni²⁰.

¹⁶ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahim, op.cit., les Comores au jour le jour chronologie, p57 – 72

¹⁷ Pierre Verin, op. cit., Les Comores, p 140- 151

¹⁸ Pierre Verin, idem.

¹⁹ Flobert Thierry, op.cit., Évolution juridique et socio-politique de l'archipel des Comores, p 302-308.

²⁰ Capitale politique, administrative et économique de l'archipel des Comores

Il eut donc la création, aux Comores, des services chargés du Trésor, des Domaines, Contributions Directes, Travaux Publics, Santé et Enseignement et d'un tribunal supérieur d'appel. Une Fonction Publique comorienne était mise sur pied depuis juillet 1960²¹.

b. 2) Évolution de la pensée politique de l'élite autochtone

Dans le fond, l'élite était sur la même longueur d'onde que l'ensemble de l'élite africaine pour l'indépendance mais elle estimait que l'autonomie interne était indispensable pour rattraper le grand retard qu'avait accusé l'archipel avec son ancien statut de dépendance de Madagascar. Les dirigeants politiques Comoriens croyaient que la pause institutionnelle aurait facilité la construction des infrastructures administratives et économiques, préalable indispensable à toute indépendances future.

2.2 La marche irréversible vers l'indépendance

Ce processus était anticipé par les facteurs liés à la dynamique oppositionnelle, aux incohérences de gouvernance et aux nombreux dysfonctionnements de la logique de l'autonomie interne.

a) la Dynamique oppositionnelle

a.1 Impact historique des partis politiques

Après la réconciliation des deux premiers partis politiques traditionnels Comoriens, « Verts et Blancs »²², de Said Mohamed Cheikh et du Prince Said Ibrahim, caractérisés par la non possession d'idéologie, programme politique, structure organisationnelle, de 1946 à la fin des années 1950, qui s'appuyaient presque exclusivement sur la notoriété de ces deux chefs politiques charismatiques, l'ère d'autres formes d'oppositions avait sonné son glas au début des années 1960. Cette nouvelle dynamique oppositionnelle représentait deux grands courants de pensée (Indépendantistes et conformistes aux évolutions du T.O.M.).

1°) Le courant indépendantistes

Ce courant avait pour but essentiel de libérer l'archipel du colonialisme, du néo-colonialisme et de tout système qui contribuait directement ou indirectement à la domination et à l'exploitation des masses comoriennes, son programme passait par l'éducation, la formation et la préparation du peuple Comorien à retrouver sa dignité, sa souveraineté, sa

²¹ Damir Ben Ali, op.cit., Approche Historique des Structures Administratives des Comores, p 20-23.

²² Flobert Thierry, op.cit., Évolution juridique et socio-politique de l'archipel des Comores, p301-384

personnalité nationale sur le plan international et était favorable aux idées socialistes et de progrès. Ce courant était essentiellement incarné par:

- Le MOLINACO (Mouvement de Libération Nationale Comorienne)
- Le PASOCO (Parti Socialiste des Comores)
- L'ASEC (Association des Stagiaires et Étudiants Comoriens)
- Le PEC (Parti pour l'Entente des Comores)

2)° Le courant conformiste

Les années 1968 convenaient aussi à la résurgence, avec certaines différences mineures, des premiers partis des années de la fin de la seconde guerre mondiale. Ces types de partis faisaient clairement savoir que le statut coutumier et leurs diplômes les habilitaient à mettre fin aux temps du ronronnement et qu'ils n'allaient pas se contenter d'une opposition de façade.

Ce courant politique était essentiellement représenté par:

- Le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Comorien)
- L'UDC (Union Démocratique Comorienne)
- L'UMMA (Parti du peuple)

3) ° Les particularités du Mouvement Mahorais (Mayotte)

Le problème mahorais constitue toujours une des questions essentielles que les Comores auront à résoudre avant et après l'indépendance²³. Ce mouvement pro-français de Mayotte n'avait jamais eu aucun programme économique et social. Son seul objectif était de maintenir cette dernière île dans l'ensemble français.

a.2 Le poids de l'agitation lycéenne.

Les lycéens avaient déclenché une agitation antigouvernementale pendant tout le premier trimestre de l'année 1968, à la suite des déclarations malheureuses du journaliste français de l'ORTF (Office de la Radio et Télévision Française), détaché à la Radio Comores²⁴. La grève du lycée de Moroni et les manifestations qui l'avaient accompagnée

²³ Flobert Thierry, op.cit., Evolution juridique et socio-politique de l'Archipel des Comores pp 366-384.

²⁴ Un Héron de Havilland de la compagnie Air Comores, en provenance de Dares- Salam, heurte une balise de vision nocturne et s'abîme en mer. André Sabbas, journaliste de l'ORTF, accuse dans une violente diatribe moralisatrice les lycéens et les badauds d'avoir fait les poches des victimes alors qu'ils avaient plongé dans une mer agitée pour récupérer les victimes. C'était précisément le 28 janvier 1968

étaient très disproportionnelles par rapport à l'incident. Mais la réaction reflétait un sentiment profond de contestation contre la métropole et ses alliés Comoriens du pouvoir²⁵.

En inventant une méthode violente d'opposition au gouvernement, les lycéens découvraient leurs propres forces. Ils allaient éprouver à nouveau en 1973-1974 leurs nouveaux pouvoirs pour participer à leur manière à la lutte pour l'indépendance. Par la suite, ils furent, pour une proportion non négligeable d'entre eux, le fer de lance de la pseudo-révolution d'Ali Soilihi²⁶.

b) incohérence et dysfonctionnement

Sur le plan politique les gouvernances, Said Mohamed Cheikh (31 décembre 1961-16 Mars 1970), Said Ibrahim (2 Avril 1970-12 juin 1972), Mohamed Jaffar (16 juin 1972-25 décembre 1972) et Ahmed Abdallah (26 décembre 1972 - 3 Août 1975) avaient , sans nulle doute, enregistré des résultats mais le bilan était mitigé ou globalement négatif par rapport aux défis de l'archipel quand il avait accédé au statut de l'autonomie élargie.

Face à cette donne politique, lors du scrutin du 22 décembre 1974 (pour l'autodétermination), les Comoriens avaient voté pour l'indépendance à 99% dans les trois îles (Grande – Comores, Anjouan et Mohéli) et à 65% de non à Mayotte. Le vote de Mayotte était entaché d'assez nombreuses irrégularités.

Le refus des autorités françaises de valider dans leur globalité les résultats du référendum avait anticipé la déclaration unilatérale, par le président Ahmed Abdallah, de l'indépendance du 6 juillet 1975 à la suite de la proclamation de la chambre des députés. de leur côté et au même moment les députés mahorais avaient dénoncé cette décision illégale et demandaient leur maintien dans la république française²⁷.

Le lendemain Ahmed Abdallah était élu chef de l'Etat par la chambre de députés. Dès lors les trois îles s'étaient, de plus en plus, éloignées de l'ancienne puissance colonisatrice. Ainsi, le 9 juillet 1975 le Conseil des Ministres du gouvernement français s'était déclaré prêt à entamer avec Moroni des discussions pour la passation des pouvoirs tout en estimant devoir « tenir compte de la volonté de la population de Mayotte²⁸ ». Peu après les troupes françaises avaient évacué Moroni, mais demeuraient stationnés à Dzaoudzi, Mayotte. L'impasse paraissait totale lorsque le 3 Août 1975, le président Ahmed Abdallah était renversé par un coup d'état, dirigé par Ali Soilihi²⁹.

²⁵ Pierre Verin, op.cit., Les Comores, p. 144-146

²⁶ Homme fort du coup d'état du 3Août 1975

²⁷ Damir Ben Ali, op.cit., Approche Historique des Structures Administratives des Comores, p.32-26

²⁸ Damir Ben Ali, idem

²⁹ coup d'état du Front National Uni (F.N.U.)

En effet, une vingtaine d'hommes armés dirigés par Ali Soilihi avaient pris d'assaut la caserne de la garde des Comores (bâtiment actuel du CNDRS) et investi la Radio en proclamant la destitution du président Ahmed Abdallah, en visite dans son île d'origine à Anjouan.

II - La période post-coloniale (1976-2006)³⁰

Cette deuxième partie axe sa réflexion sur ces deux grands moments

1. La révolution et la restauration (1975-1989)
2. De l'avènement de la Démocratie au séparatisme (1990-2006)

1- Révolution et la Restauration (1957-1989)

1-1 la Révolution (1975-1978)

Le coup d'Etat mené par le Front National Uni (FNU)); le 3 août 1975 avait provoqué un bouleversement à la fois politique et social. Après l'élection d'Ali Soilihi, par le le conseil Exécutif³¹, en janvier 1976, comme président et la rupture avec l'ancienne puissance coloniale, la révolution comorienne avait pris corps et avait duré jusqu'au coup d'Etat du 13 mai 1978.

Moment de traumatisme pour certains, notamment ceux qui avaient tous les privilèges sous la colonisation et dans la société traditionnelle, c'était aussi un moment de grand espoir pour d'autres, en particulier les femmes et les jeunes, fer de lance de la révolution. Nous mettons en relief deux aspects fondamentaux :

- Les mutations institutionnelles et des mentalités
- La stratégie du développement

a)Les changements institutionnels et des mentalités

a.1- Le choc de l'indépendance unilatéral

Les nouvelles autorités héritaient d'une administration coloniale en deux secteurs étrangers ; l'un de l'autre dont les structures étaient créées et mise en application par des textes et des procédures français, copiés ou maladroitement adaptés sans tenir compte ni des problèmes, des infrastructures, ni de la qualification des agents autochtones, ni des mentalités et des aspirations des administrés. Le retrait par la France, de son assistance technique et financier rendait impossible le fonctionnement en l'Etat , des services publics.

³⁰ Damir Ben Ali, op.cit. approche historique des structures administratives des Comores, p 26-29

³¹ est constitué et regroupé des représentants de toutes les îles

a.2 – Une nouvelle conception des institutions³²

1°) les travaux d'élaborations

Ces travaux d'élaborations d'une nouvelle organisation était entrepris à partir de janvier 1976, date à laquelle Ali Soilihi, après son émergence, en tant que homme fort du Directoire³³ avait confisqué le pouvoir et était, bel et bien, devenu le nouveau maître, sans partage, de la nouvelle république. Sa nouvelle manière de concevoir les institutions avait favorisé la mise en vigueur des ordonnances, n°76-04 et 76-05 du 20 février 1976 portant organisation des « Wilaya ». C'était la dénomination de la circonscription administrative correspondant à l'île. Elle était placée sous l'autorité d'un « Muhafidu » (gouverneur), assisté d'un secrétaire général .

Par ailleurs, la « Wilaya » était divisée en « Bavu » (sous gouvernorat), administré par un « Liwali »(sous gouverneur), également assisté d'une secrétaire générale .

Le Bavu était divisé en « Mudirias » (districts) animé par des mudirs. Ces derniers supervisaient les activités des « Hakims wa muji » (chef des villages et des quartiers). Un découpage nettement plus serré avait supprimé les frontières des cantons qui , depuis la période de l'autonomie interne coïncidaient avec celle des chefferie du « Mila na ntsi »³⁴.

Les 30 cantons (des trois îles indépendantes ; Mohéli, Anjouan et la Grande Comores) étaient donc remplacé par 55 Mudirias. Ce qui impliquait un programme ambitieux de construction, dessiné à fournir les installations que justifiait le rôle important que les Mudirias devaient jouer dans le vie politique, économique, socio-culturelle...etc de la jeune nation Comorienne. Pour abolir l'ordre hiérarchique traditionnel des villages, les centres administratives étaient construits hors des murs des Midji mihuu (gros villages). Ils étaient implantés le plus souvent entre les villages en plein campagne. Cette réforme administrative était accompagnée d'une reforme judiciaire dont les instances coïncidaient avec la Wilaya (gouvernorat) le Bavu (région) et le Mudria (arrondissement).

2°) La portée politique de la loi fondamentale

L'Etat comorien devenu ; par la loi fondamentale votée le 23 avril 1977, une république démocratique laïque et sociale³⁵ » reposait sur le fonctionnement du « pouvoir

³² Banque Mondiale, les Comores problèmes et perspectives d'une économie insulaire de petites dimensions, bureau régionale, Afrique de l'Est, D.C. 20433, Etats-Unis, 1979,191p

³³ En attendant que les affaires s'arrangent avec Mayotte, Ali Soilihi se devait de conforter son pouvoir au sein du directoire, des conjurés et d'assurer l'emprise réelle du nouveau pouvoir sur l'ensemble du territoire comorien

³⁴ Djabir Abdou, le droit comorien entre tradition et modernité ; p89-92. selon Djabir ; « Mila na tsi » est un cadre institutionnel général d'organisation et de fonctionnement des communautés villageoise et des anciens sultanats

populaire». Les instances de ce dernier étaient les comités populaires de base (comité de village et de quartiers) élus au suffrage universel direct et qui désignaient les différents responsables au niveau de Mudiria, de Wilaya...

Inspirée par la philosophie marxiste et autogestionnaire, le préambule de la loi fondamentale proclamait que « l'administration est au service des travailleurs manuels et reste sous leur contrôle³⁶ ». L'administration n'assurait que les services indispensables qui ne pouvait encore être pris en charge par les travailleurs manuels eux-mêmes. La nouvelle organisation visait à éliminer toutes traces de l'héritage aussi bien de la colonisation que du « mila na tsi ». Seuls les jeunes lycéens étaient totalement convaincus et défendaient sincèrement la doctrine nouvelle et son pouvoir, les membres des comités aux différents niveaux ; local régional et national étaient recrutés parmi des jeunes collégiens et lycéens ; désignés par le Président de la République, le "Mongozi" (le guide) comme le fer de lance de la révolution, ils se substituaient partout aux fonctionnaires chargés des services administratifs et soutenus par la police politique, les commandos « Mwassi »³⁷. Ces derniers avaient semé la terreur au sein de la population. La plupart des anciens compagnons d'Ali Soilihi avait perdu tout espoir et se tournaient contre lui soit en s'exilant soit en fomentant des complots pour renverser son régime.

synthétiquement la révolution (1975 fin 1977) avait consacré sa phase antiféodale³⁸ qui consistait à s'attaquer à certains privilèges de naissances, la toute puissance des notables, les charlatans vêtus de l'habit du religieux, les monopoles économiques³⁹ et devait poursuivre, après 1977 ; sa marche vers le socialisme en faisant table rase des anciennes institutions et des mentalités perverses. Ainsi, le Président Ali Soilihi avait licencié la plupart des fonctionnaires au mois d'avril 1977 et, désirant, également et surtout consommer la rupture avec l'ancien régime, avait fait brûler une grande partie des archives de l'Etat à l'exception de celles du Trésor Public

b) La stratégie politique du développement

Après avoir traversé la phase antiféodale en se mettant conséquemment sur l'orbite de l'instauration du socialisme comorien ; le régime révolutionnaire faisant immédiatement face aux défis du génocide de Majunga⁴⁰, ainsi qu'aux dégâts incommensurables de l'éruption

³⁵ Damir Ben Ali, op.cit, approche historique des structures administratives des Comores, p 27

³⁶ Damir Ben Ali, idem p 28

³⁷ police politique du Président Ali Soilihi. Elle avait pris le nom de l'un des partisans tué au moment de l'entrée des forces révolutionnaires à Mutsamudu en Août 1975

³⁸ Pierre Verin op.cit. les Comores p 174-178

³⁹ Mahmoud Ibrahim op.cit, Said Mohamed Ckeikh (1904-1970) Parcours d'un conservateur, p 312-313

⁴⁰ D'après les estimations 43000 Comoriens vivaient à Madagascar en 1972 mais en 1977 suite des heurts survenus entre comoriens et malgaches à Majunga ; le gouvernement comorien avait fait évacuer environ 18000

volcanique Kartala⁴¹, s'était placé sur le rails de la planification de la politique du développement.

b-1 Planification de la politique de développement

En février 1978, avait été publié le plan quinquennal intérimaire pour la période 1978-1982. Un certain nombre de projets y étaient décrits de façons très détaillées, dont bon nombre étaient probablement d'un intérêt économique indiscutable. Ce document avait donc une valeur durable. De surcroît, il ne se limitait pas aux aspects purement économiques du développement, mais présentait également le cadre institutionnel, social et politique dans lequel le régime « révolutionnaire » d'Ali Soilihi entendait poursuivre le développement du pays. Toutefois, ce n'était pas un plan au sens complet du terme; car il n'abordait pas la question des ressources qui étaient ou pourraient être disponible pour sa mise en exécution.

b.2- l'apport de la coopération internationale

Sur le plan international, le contentieux sur l'affaire de Mayotte avait incité les autorités révolutionnaires comoriennes à rechercher des alliés pour entretenir à l'égard de la France un sentiment de réprobation internationale. Mais, il s'agissait aussi de se ménager de nouvelles aides pour pallier celles qu'apportait la coopération française : représentation diplomatique appuyée par le Sénégal, accueil de boursiers en Algérie et en Afrique Francophone, médecins fournis par le Canada, professeurs sénégalais, Tunisiens et Belges payés par l'agence de coopération Francophone, aide au développement rural par la Chine qui installait une ambassade, contribution importante par le Koweït et par le Fonds Européen de Développement (FED) ou programme routier.

Dans le cadre de sa politique de développement, le gouvernement comorien bénéficiait aussi progressivement de l'appui des différentes installations du système des Nations – Unies⁴².

Malgré de timides tentatives de rapprochement, le contentieux de l'affaire Mahoraise bloquait toute réconciliation entre l'Etat Comorien et la France.

1.2 La restauration (13 mai 1978-26 novembre 1989)

A partir du 13 mai 1978, et après l'exécution du Président Ali Soilihi, par les mercenaires dirigés par Bob Denard, se mettait en place un pouvoir assez semblable à celui

de ses nationaux par mer et par air en utilisant la compagnie aérienne Belge, « Air Sabena ». Ce nom est utilisé pour qualifier les rescapés de Majunga

⁴¹ Ce volcan s'était réveillé et une coulée avait submergé, le 5 avril 1977 ; le village de Singani, faisant plus de 2000 sinistrés

⁴² Pierre Vérin, op.cit, les Comores, p172 - 174

qui existait avant l'indépendance, avec le retour d'Ahmed Abdallah et de la classe politique qui était alors aux affaires et qui avait souvent connu des brimades sous le régime révolutionnaire.

Le régime était soutenu par les mercenaires, les notables, les dignitaires religieux (à quelques exceptions près). Le président Ahmed Abdallah avait rapidement installé un régime à parti unique et se faisait élire à chaque fois par des véritables plébiscites (Plus de 99% des voix).

Ahmed Abdallah avait été assassiné d'une rafale de balles dans une salle de sa résidence présidentielle privée où les principaux chefs des mercenaires (dont le fameux Bob Denard) se trouvaient. Les mercenaires ont toujours nié l'avoir tué, mais des traces de tortures avaient été relevées sur son corps⁴³.

a) La revanche d'Ahmed Abdallah

Le coup d'Etat du 13 mai 1978 n'était pas une simple opération télécommandée de l'extérieur. Il se situait dans la logique de l'affrontement des forces politiques comoriennes.

Au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les rivalités propres à chaque île, ou même les conflits interinsulaires, se réglèrent à coups d'interventions de puissances étrangères⁴⁴. En 1978, les acteurs se réclamaient d'idéologies conservatrices ou progressistes, mais l'appel aux ingérences d'Outre-Mer restait de règle. Dans son souci de neutralité à l'égard des deux blocs, mais aussi à l'égard de l'Islam, Ali Soilihi s'était retrouvé isolé. Il avait même coupé les ponts avec Bob Denard qui, on s'en souvenait, l'avait aidé à s'emparer d'Anjouan, deux ans plus tôt, aux dépens d'Ahmed Abdallah.

La liquidation tragique d'Ali Soilihi (à l'aube du 29 mai 1978) intervenait à un moment où l'euphorie qui avait fait suite à sa chute commençait à s'estomper.

Les comoriens, éprouvés par le séisme révolutionnaire, isolés sur le plan diplomatique et dont l'économie ainsi que les finances étaient profondément asphyxiés, souhaitaient vivement que la coopération militaire et civile française s'opérait en prenant la relève.

b) La nouvelle gouvernance d'Ahmed Abdallah

Le dernier trimestre de l'année 1978 avait effectivement donné l'occasion d'un calendrier électoral chargé : approbation de la constitution au début d'octobre puis élection présidentielle moins d'un mois après, enfin, en décembre, élections des gouverneurs et des conseillers des îles, ainsi que du parlement fédéral.

b.1 Ahmed Abdallah Président (22 octobre 1978)

⁴³ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahim, op.cit.les Comores au jour le jour chronologie, p81-86

⁴⁴ Jean Martin, Comores : quatre îles entre pirates et planteurs, tome I et II, 611p et 478p, l'Harmattan, 1983

1°) la phase euphorique

Le 13 mai 1978, le coup d'Etat avait écarté, à jamais, du pouvoir Ali Soilhi et ramené des hommes politiques du régime précédent qui avaient mis en place un directoire politico-militaire. Ahmed Abdallah, l'ancien chef de l'Etat était devenu co-président avec Mohamed Ahmed ancien représentant des Comores à l'Assemblée Nationale française.

Ainsi, le Directoire avait abrogé par un acte constitutionnel, la loi fondamentale de même que les actes, ordonnances et décrets du régime précédent. Il avait annoncé le rétablissement des libertés notamment la liberté religieuse et l'élaboration d'une nouvelle constitution. Celle-ci était adoptée par referendum le 1^{er} octobre 1978⁴⁵.

Le fondateur de cette république, le Président Ahmed Abdallah avait préféré le fédéralisme au système unitaire pour rendre possible le retour de Mayotte en préservant la personnalité de chaque île.

2°) Les difficultés politiques de la République Fédérale Islamique des Comores⁴⁶

Paradoxalement, c'étaient les difficultés financières des îles qui avaient renforcé l'autoritarisme présidentiel et marqué le début de la dégradation démocratique. Le Président avait accepté de mettre en place une constitution fédérale qui donnait beaucoup d'autonomies financières aux îles. Mais cette décentralisation avait abouti à une catastrophe, sur le plan financier. Les îles ne percevaient pas beaucoup de recettes, mais les gouverneurs multipliaient les dépenses, y compris les voyages à l'étranger et les bourses pour leur clientèle politique.

Or, très vite, la dotation fédérale s'était avérée insuffisante pour équilibrer les budgets insulaires et, devant les velléités d'autonomie de ses gouverneurs, le pouvoir central avait jugé opportun d'amender la constitution pour faire de ces personnages élus des fonctionnaires nommés⁴⁷. C'était le début d'un processus de modifications constitutionnelles qui périodiquement, allaient être mises en œuvre pour renforcer l'autorité du Président de la République.

Le congrès-croupion⁴⁸, composé de l'Assemblée Fédérale et des délégués des îles, avait avalisé successivement à une majorité de plus des deux tiers la nullification des pouvoirs des gouverneurs, la suppression du poste de premier Ministre, à la fin 1984, puis avait ouvert au chef de l'Etat la possibilité d'effectuer un troisième mandat présidentiel en 1989.

La dégradation démocratique était également perceptible à l'occasion des élections législatives. Les campagnes étaient libres, mais les manipulations pour obtenir la quasi-

⁴⁵ Damir Ben Ali, op.cit, Approche Historique des structures administratives des Comores, p29-37

⁴⁶ Pierre Vérin, op.cit, les Comores, p208-213

⁴⁷ Pierre Vérin, idem

⁴⁸ Damir Ben Ali, op.cit, Approche Historique des structures Administratives des Comores, p29-37

totalité des sièges étaient nombreuses: invalidations de candidats, transferts de résidence électorale d'électeurs sûr... en 1983 et 1987, les candidats progouvernementaux enlevaient presque tous les sièges alors que les résultats du premier tour leur en laissaient espérer 60%.

b.2 Contraintes financières et coopération internationale

1°) contraintes financières

Les vicissitudes du régime d'Ahmed Abdallah n'étaient pas seulement d'ordre politique. Elles étaient aussi financières, et cela depuis avant son retour au pouvoir. La dette qui grossissait, avec les échéances des emprunts différés, contractés sous Ali Soilihi, ajoutés aux nouveaux emprunts, nécessitait dès 1982 un service de remboursement d'un montant de 35% des dépenses du budget⁴⁹.

Depuis 1987, la pression de la Banque Mondiale avait poussé à la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel dont étaient d'abord victimes les fonctionnaires, aux soldes pourtant faibles et irrégulièrement payées⁵⁰. D'accord en partie avec la France, les bailleurs de fonds internationaux acceptaient de contribuer au redressement et, après la disparition d'Ahmed Abdallah, les Comores étaient classés dans le peloton des Etats mis en tutelle par le Fonds Monétaire Internationale. Ce qui, paradoxalement, était aussi un moyen d'entretenir des relations diplomatiques avec une bonne partie de l'Univers⁵¹.

2°) Coopération internationale

L'isolement diplomatique dont les Comores avaient longtemps souffert, à cause du « problème des mercenaires », s'était donc effacé peu à peu. En août 1985, les Etats-Unis avaient installé une représentation diplomatique permanente qui venait s'ajouter aux ambassades françaises et chinoises, au consulat Belge et aux antennes des bailleurs de fonds Arabes, occidentales et internationales⁵².

Par ailleurs, avec la France, les rapports restaient obérés par l'affaire mahoraise malgré les espérance liées à l'arrivée de la gauche française, par l'élection, le 10 mai 1981, de François Mitterrand, Secrétaire Général du parti socialiste français, qui défendait le principe de l'intégrité de Mayotte dans l'ensemble de l'archipel des Comores dans son programme de 110 propositions. Les espérances étaient rapidement émoussées puisque les socialistes au

⁴⁹ Pierre Vérin, op.cit, les Comores, p208-213

⁵⁰ Banque Mondiale, les Comores le Sentier Ardu de la croissance économique le besoin d'ajustement, rapport N°66 – 90- COM, Région Afrique, 1987, 72p

⁵¹ Banque Mondiale, op.cit, les Comores... le besoin d'ajustement, p35 - 42

⁵² Pierre Vérin, op.cit, Les Comores, p213-216

pouvoir, malheureusement, n'avaient pas du tout changé le cap colonialiste sur le contentieux du statut juridique de Mayotte⁵³.

En outre, à partir d'avril 1983, Ahmed Abdallah avait renoncé aux principes de la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud. Désormais, le régime de Moroni avait posé les jalons d'une politique collaborationniste avec l'Etat Sud Africain intégrant plusieurs aspects : militaires, lancement d'une liaison aérienne, des investissements dans le domaine hôtelier avec la construction de l'hôtel Galawa par une société d'Afrique du Sud etc..

La complexité des nouveaux rapports franco Sud-Africain pour le contrôle et la gestion de l'archipel étaient parmi les hypothèses qui avaient favorisé les conditions de l'assassinat politique dans une confusion obscure du Président Ahmed Abdallah, dans la nuit du 26 novembre 1989, dans sa résidence présidentielle privée⁵⁴.

2. De l'avènement de la démocratie au séparatisme

Notre réflexion met son accent sur les faits de l'histoire immédiate, ci-après⁵⁵ :

- l'avènement de la démocratie ;
- le temps de la déstabilisation permanente ;
- l'Union des Comores à l'épreuve.

2.1 L'avènement de la démocratie (1990-1995)

La première moitié des années 1990 était essentiellement marquée par le retour au multipartisme et l'introduction d'une certaine démocratie, portée surtout par l'arrivée d'hommes et des femmes nouveaux sur la scène politique nationale⁵⁶.

C'était le temps des « affaires »⁵⁷, qui étaient d'autant mieux révélées que, contrairement à la période précédente. Cette nouvelle période avait été favorisée par la liberté du quatrième pouvoir (pouvoir de la presse) qui était très interdépendante de la démocratie et du multipartisme.

La période s'était terminée par un coup d'Etat du mercenaire Bob Denard qui avait de nouveau engagé le pays dans une nouvelle turbulence de déstabilisation politique.

a. Portée de la gouvernance de Said Mohamed Djohar

a.1 Gestion de la transition

⁵³ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahime, op.cit, Les Comores au jour le jour Chronologie, p81-86

⁵⁴ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahime, idem

⁵⁵ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahime, op cit, *les Comores au jour le jour chronologie*, p.187-182.

⁵⁶ Délégation de la commission des communautés européennes, rapports annuels (1989-1990-1991 jusqu'en 1995), sur la mise en œuvre des conventions CEE-ACP et autres actions de coopération

⁵⁷ Affaire Inter Trade ou affaire Ashley etc

Au cours des quinze ans d'indépendance (1975-1990), la population des Comores n'avait pu satisfaire leurs aspirations à une participation active à la construction du pays étant donné le contexte politique qui prédominait (dirigisme politique, interférences de mercenaires étrangers dans l'action gouvernementale...)⁵⁸.

Effectivement, moins de trois jours après le départ des mercenaires, les comoriens réclamaient une meilleure représentation au forum civique qui devait définir les principales institutions. On retrouvait les vieux réflexes de confort qui succédaient aux interventions « métropolitaines »⁵⁹ : aux étrangers, les tâches touchant à la sécurité et à l'économie, aux Comoriens les affaires politiques. Pendant que les « bérets rouges » français réorganisaient la force de sécurité et cherchaient à intégrer ses composantes disparates. Le Président, par intérim, Saïd Mohamed Djohar avait annoncé la tenue de tables rondes pour discuter des élections...⁶⁰.

Dans ces forums d'apprentissage démocratique, on souhaitait réunir les gens de la mouvance d'Ahmed Abdallah et l'opposition qui les avait combattus lors du référendum de 1989⁶¹. En quelques jours, une multiplicité de formations, souvent groupusculaires, se joignait aux experts politiques en faisant valoir leurs idées qui obtenaient le droit d'être diffusées sur les ondes.

Pour la première élection présidentielle libre des Comores, les candidats menaient une campagne véritablement démocratique. Elle occupait le premier trimestre de l'année 1990 et mettait en concurrence les candidats les plus divers⁶². Quant au président intérimaire Saïd Mohamed Djohar, après quelques hésitations, il s'était pourtant, lui aussi, porté candidat. Au deuxième tour, il l'avait emportée contre Mohamed Taki, grâce aux alliances qu'il avait su négocier avec les appareils politiques de ceux qui avaient goûté au pouvoir, à la fin de l'autonomie ou au début de la restauration⁶³. Ainsi, s'était opérée la « continuité dans le changement »⁶⁴ et le ministère que le président Djohar avait choisi pour l'aider à bien refléter

⁵⁸ Deuxième conférence de Table Ronde des partenaires du Développement des Comores, *Volume 1 Politique économique, ajustement et développement*, Genève, 24-25 juin 1991, RFI Comores, 64 p.

⁵⁹ Pierre Venin, op. cit. *Les Comores* p 226-229

⁶⁰ Pierre Venin, idem.

⁶¹ 05 novembre 1989 référendum constitutionnel : 92,5% des électeurs approuvent une nouvelle réforme constitutionnelle qui permettait au Président Ahmed Abdallah de briguer un troisième mandat de 6 ans.

⁶² Les anciens barons du régime Ahmed Abdallah passés depuis long temps dans l'opposition (Kemal Saïd Ibrahim, Ali Mroudjaé, Mohamed Taki Abdoukarim...), avec des contestataires de toujours (Abbas Djoussouf, Mohamed Hassanaly, et surtout Mustapha Cheikh, chef historique du Front Démocratique) ainsi que Mouzaïr Abdallah, chef traditionnel du RDPC qui estimait qu'il n'était pas nécessaire pour lui de prendre part à une élection, avec une multitude de candidats gâchant les chances de la victoire de l'opposition.

⁶³ Pierre Venin, op. cit., *les Comores*, p 226-229.

⁶⁴ Pierre Venin, op. cit., *les Comores*, p 227.

cette transition entre le temps d'Ahmed Abdallah et celui de la nouvelle démocratie. Mais ce rassemblement des personnalités s'effritait progressivement tout au long de l'année 1990.

a.2 La recherche d'un nouvel équilibre

Le manque de cohésion, était masqué un moment par la conjoncture de la présidentielle, avait réapparu en présence d'une situation budgétaire qui demeurait très critique. L'année 1991 voyant l'aggravation des tensions qui minaient la popularité de « Papa Djo»⁶⁵, le président, certes, le « plan d'ajustement structurel »⁶⁶, auquel on travaillait depuis le temps d'Ahmed Abdallah était enfin signé.

Par ailleurs, l'embellie, dans le cyclone politique, survenu dans la conférence de réconciliation nationale dont le pacte était signé à Moroni, le 27 décembre 1991, par les 21 partis et formations politiques que la nouvelle démocratie avait engendré. Tous convenaient aussi de « gérer les fonds et les biens de l'Etat avec rigueur et honnêteté : de condamner le népotisme et le trafic d'influence ; de bannir et combattre la fraude électorale sous toutes ses formes »⁶⁷

Armées de ces bonnes dispositions, les « partis signataires, pour le respect de leurs engagements, avaient scellé le pacte en faisant appel à Allah le tout-puissant, par la lecture du Sant-Coran»⁶⁸.

b. Contraintes et coopérations internationales

b.1 Contraintes

Alors qu'on avait pensé que la démocratie s'était enfin installée aux Comores, le régime était secoué par des turbulences dues à la révélation d' « affaires»⁶⁹ comme dans tous les pays à régime parlementaire, les opposants à visage découvert, ou d'autres à visages masqués, cherchaient à mettre en difficulté les hauts personnages du régime par la mise à jour de scandales. Les brasseurs d'affaires, qui assiégeaient l'archipel et la Grande Ile voisine (Madagascar), leur fournissaient d'ailleurs l'occasion de faire quelques montages financiers qui profitaient plus aux étrangers qu'aux comoriens.

⁶⁵ Surnom sympathique attribué au Président Djohar par l'homme de la rue.

⁶⁶ Deuxième conférence de Table Ronde des Partenaires du développement des Comores, op.cit, *Politique économique, ajustement et développement*, p 36-50.

⁶⁷ Pierre Venin, op. cit., *les Comores*, p.227-229.

⁶⁸ Pierre Venin, idem.

⁶⁹ A la fin de l'année 1991, de très importantes quantités de matériels de travaux publics fournis par la société italienne Intertrade étaient débarqués au port de Mutsamudu (Anjouan). La commande garantie par la SACE italienne, l'homologue de la COFACE française, excédait les besoins des Comores. Le Ministre des Finances et celui de l'Equipement faisaient de l'objet de vives attaques et une partie du matériel, dès janvier 1992, étaient renvoyée à Durbon.

Par ailleurs, le 26 septembre 1992, pendant que le président Said Mohamed Djohar était en voyage, des conjurés avaient pris le pouvoir à Moroni. Parmi ceux-ci figuraient des militaires félons et des anciens ministres. Le jugement qui avait sanctionné cette tentative, qui valant à certaines de leurs auteurs une condamnation à mort, sentence commuée en détention à vie à la suite d'intervention venue de France⁷⁰.

Cette tentative de coup d'Etat mettait à jour l'hétérogénéité de l'armée dont les composantes, provenant de la garde mercenaire et des anciennes FAC (Forces Armées Comoriennes), n'avaient jamais été fondues. Dix mois après le pacte politique de réconciliation nationale, la situation demeurait fort confuse: armée divisée, multiplicité des parties, dette en progression⁷¹. La plupart des hommes politiques de l'ancien régime étaient emprisonnés ou en fuite. Les grèves dans la santé et l'éducation se multipliaient et les services publics fonctionnaient mal.

Le projet du plan d'ajustement structurel, qui prévoyait la mise à pied de 1.000 fonctionnaires sur les 8.000 en place, n'était pas fait pour donner du cœur à l'ouvrage à une administration qui attendait trop longtemps les émoluments mensuels⁷².

b.2 Impact de la coopération internationale

Devant l'absence de perspectives intérieures positives, et sous l'effet négatif des facteurs extérieurs (baisse des cours des exportations traditionnelles), le gouvernement comorien avait décidé en 1987 d'engager l'élaboration d'un programme de redressement financier et économique, avec le soutien de ses proches partenaires, en particulier la BIRD (Banque Mondiale), le FMI (Fonds Monétaire International) et la BAD (Banque Africaine de Développement). Deux ans de négociations avec les organisations de Bretton Woods avaient conduit l'administration comorienne à dresser le constat des forces et des faiblesses de l'économie et à mettre sur pied, par des travaux et ateliers appropriés, un ensemble cohérent de mesures destinées à assurer une base d'appui pour une reprise de l'investissement et de la croissance⁷³.

A mi chemin des négociations, un « Shadow programme » d'ajustement structurel avait été mis en place en juillet 1989. Les événements tragiques de la fin de l'année 1989 (assassinat du chef de l'Etat) avaient suspendu ce processus. La première préoccupation du nouveau gouvernement (avril 1990) était donc de mener à bien les négociations engagées

⁷⁰ Pierre Venin, op. cit., *les Comores*, p.230-231.

⁷¹ 90 milliards de francs CFA à l'extérieur et 250 millions à l'intérieur.

⁷² Deuxième conférence de Table Ronde des partenaires du Développement des Comores, op. cit., *Politique Economique, Ajustement et Développement*, p. 58-64.

⁷³ Deuxième conférence de Table Ronde des Partenaires du Développement des Comores, op. cit., volume I, *Politique Economique, Ajustement et Développement*, p. 36-50.

depuis 1987, afin que les mesures de rigueur déjà entreprises puissent trouver légitimité dans le cadre élargi du PAS (Programme d'Ajustement Structurel).

Ce programme devait être réalisé en deux phases :

- la première, d'une durée de trois ans (1991-1993), mettait l'accent sur l'arrêt de la dégradation des indicateurs macro-économiques par une stabilisation économique et un assainissement financier. Des mesures conservatoires étaient mises en œuvre afin que soient protégés les groupes les plus vulnérables et de maintenir la cohésion sociale.

- la seconde phase (1994-1998) était celle de la relance économique et sociale grâce à l'adoption et à l'exécution des politiques d'investissement dans les secteurs productifs et dans la modernisation des structures de soutien à l'activité économique.

2.2 Le temps de la déstabilisation permanente (1995-2002)

La période qui allait de 1995 à 2002 avait été marquée par de nombreuses actions de déstabilisation de l'Etat comorien. Le séparatisme avait commencé à pointer le nez en 1995. C'était la même année que des mercenaires français conduits, encore une énième fois, par BOB Denard avaient commis un nouveau coup d'Etat. Le président, légalement élu, Said Mohamed Djohar était exilé à la Réunion par les militaires français et que la question de l'île comorienne de Mayotte avait été retirée de l'Assemblée Générale de l'ONU par les représentants de ce qui restait de l'Etat comorien.

L'année 1997 voyait s'approfondir le séparatisme avec l'intervention d'éléments plus ou moins officiels français, le plus souvent venus de Mayotte. Le décès soudain et mystérieux du Président Taki avait aggravé encore plus la situation. La crise ne commençait à se refroidir qu'à partir de 2000, et à la fin de l'année 2001, une nouvelle constitution réaffirmait le fédéralisme comorien et consacrait le caractère tournant de la Présidence de la République.

Entre temps, l'Etat français avait doté Mayotte d'un nouveau statut (collectivité départementale) et avait pris des mesures unilatérales qui avaient pu insérer plus que jamais l'île au sein de la France, malgré le refus de la loi internationale⁷⁴.

a) Gouvernance Mohamed Taki (16 mars 1996-06 novembre 1998)

a.1 Organisation politique

⁷⁴ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahim, op. cit., *les Comores au jour le jour chronologie*, p 100-112.

L'année 1996 avait été essentiellement marquée par les élections présidentielles de mars (16 mars : Mohamed Taki élu Président avec 64% des suffrages exprimés), le référendum constitutionnel de juin et les élections législatives de décembre.

Selon la nouvelle constitution adoptée en juin 1996, la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) était un Etat Fédéral, fondé sur le principe de l'Islam⁷⁵.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, était élu au suffrage universel pour un mandat de 6 ans. Les membres du gouvernement étaient nommés par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre, chef du gouvernement.

L'Etat était organisé en gouvernorat correspondant à chacune des trois îles, sous administration comorienne. Chaque gouvernorat jouissait d'une large autonomie administrative, dirigé par le gouverneur, nommé par le Président de la République sur proposition du conseil de chaque île.

Le pouvoir législatif était détenu par un parlement à une chambre de 43 membres, l'Assemblée Fédérale, élu au suffrage universel pour une période de cinq ans.

b.2 La stagnation économique avec crise politique et institutionnelle⁷⁶

1°) La stagnation économique

Les années 1996 à 1999 étaient des années de stagnation économique. Le programme d'ajustement précédent avait amélioré les équilibres macroéconomiques mais n'avait pas permis la reprise de la croissance.

Par ailleurs, l'arrêt de la croissance, avec la baisse du niveau de vie qu'elle impliquait en raison de la croissance régulière de la population, et la répartition inégale de la pauvreté entre régions et catégories sociales, avaient aggravé les tensions au sein de la société comorienne⁷⁷.

Certains groupes sociaux, en milieu rural, dans les îles d'Anjouan et de Mohéli, avaient estimé être les grands perdants de cette situation. Ils avaient alors remis en cause la capacité des institutions nationales, administration et pouvoir politique, à résoudre les problèmes économiques, à améliorer les conditions de vie, et à faire respecter la justice sociale. Cette perte de confiance dans les institutions fédérales avait débouché sur les revendications d'indépendances des îles d'Anjouan et de Mohéli qui avaient révélé au grand jour, en juillet 1997, la gravité de cette crise institutionnelle⁷⁸.

⁷⁵ PNUD, op. cit, *Comores, coopération au Développement* p. 2-3.

⁷⁶ PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain, Gouvernance capital Social et réduction de la pauvreté* ; Comores 2001, 143 p.

⁷⁷ PNUD op.cit., *Rapport National sur le Développement Humain*, p 19-43.

⁷⁸ PNUD, idem.

2°) Les manifestations de la crise institutionnelle

Quelques dates et faits permettent d'illustrer les étapes du déroulement de la crise institutionnelle.

2°).1 Les prémisses de la crise

La crise avait trouvé son origine première dans la non application des principes défendus par les constitutions de 1978, de 1992 et de 1996 qui, toutes préconisaient une large autonomie des îles et des institutions représentatives correspondantes : gouvernorat élu dans la constitution de 1978, conseil des îles, etc. Les premières tentatives de sécession avaient eu lieu en 1991 : l' « Embargo »⁷⁹, puis en 1993-1994.

2°).2 L'éclatement de la crise anjouanaise

La crise s'était révélée au grand jour avec la déclaration d'indépendance d'Anjouan et de Mohéli en juillet 1997. Les gravités de cette crise institutionnelle :

- échec de la tentative de débarquement à Anjouan : septembre 1997 ;
- blocus de l'île d'Anjouan ;
- accord d'Addis-Abeba : 13 décembre 1997 ;
- communiqué de Mohéli : 28 janvier 1998 ;
- guerre civile à Anjouan entre « rattachistes » et « indépendantistes » ;
- élections législatives à Anjouan ;
- échec de la conférence de réconciliation d'Antananarivo : 23 avril 1999.

2°).3 La recherche de solutions

De fortes tensions politiques et sociales naissaient de l'échec de la conférence d'Antananarivo dont le communiqué final n'avait pas été signé par la délégation anjouanaise. Pour éviter de graves débordements, le Colonel Azali Assoumani⁸⁰ avait mis un terme cette situation en fomentant le coup d'Etat du 30 avril 1999. Ainsi, la crise institutionnelle avait donc débouché sur une crise politique.

3°). La crise politique

Depuis, c'était la recherche de solutions pacifiques qui prédominait sur la base d'une nouvelle donne et à travers le dialogue entre les différentes parties concernées (gouvernement, pouvoir des îles, oppositions, société civile, etc.) :

⁷⁹ Mouvement indépendantiste spontané à Mohéli

⁸⁰ En sa qualité de chef d'Etat Major de l'Armée Nationale de Développement (AND).

- charte constitutionnelle du 06 mai 1999 ;
- référendum à Anjouan 2000 ;
- accord de réconciliation : déclaration de Mohéli : 28 août 2000 ;
- mise en place de la conférence tripartite : décembre 2000 ;
- accord-cadre de réconciliation de Fomboni (Mohéli) : 17 février 2001.

2.3 L'Union des Comores à l'épreuve (2002-2006)⁸¹

En 2002, les instances dirigeantes de l'Union des Comores se mettaient en place après l'adoption de la nouvelle constitution.

Les difficultés ne tardaient pas à apparaître, les exécutifs des îles prenaient comme modèle feu « l'Etat d'Anjouan » dont une grande partie des structures et des militants était encore aux commandes dans l'île. Le pouvoir central hésitait, lui aussi, à lâcher aux gouvernements locaux tous les pouvoirs qui leur étaient accordés par la constitution de l'Union.

Malgré tout, en 2006, les comoriens permettaient à la « tournante de tourner » en élisant, après le tour du grand comorien, Azali Assoumani, un Anjouanais, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, à la présidence de la République.

a) Le régime militaire du Colonel Azali Assoumani

Après avoir accaparé par voie d'un coup d'Etat, malgré la montée des extrémismes et le risque de conflits internes, le Colonel Azali Assoumani⁸² avait opté pour l'approche politique qui consistait à désamorcer la crise morale qui tendait à s'installer à l'issue d'une situation de crise institutionnelle et politique. Dans sa pensée politique, il était cependant toujours possible de favoriser l'apparition de formes nouvelles de solidarité, la réaffirmation des valeurs telles que l'honnêteté, le dévouement, que l'on retrouvait à l'origine de la mobilisation des communautés de base qui avait une attitude fort critique face à toute forme de mauvaise gestion.

Mais cet espoir ne pouvait réellement se concrétiser que si les conditions de vie de la population s'amélioraient à nouveau. Ce qui demandait une reprise de la croissance économique, condition première d'une hausse du niveau de vie ouvrant la porte à une diminution de la pauvreté⁸³.

⁸¹ Ahmed Ouledi et Mahmoud Ibrahime, op. cit., *les Comores au jour le jour chronologie*, p 113-122.

⁸² Coup d'Etat et prise du pouvoir par le Colonel Azali qui s'autoproclamait à la fois Président, Premier Ministre et Ministre de la défense.

⁸³ PNUD, op. cit., *Rapport National sur le Développement Humain*, p 48.

a.1 Les nouvelles institutions

Il avait fallu attendre quatre ans (4 ans) de 1997 à 2001, pour que, de conférences en conférences et sous la pression de la communauté internationale, les comoriens se mettent d'accord pour rassembler les îles dans un nouveau cadre institutionnel supposé garantir l'unité et l'intégrité du pays. Selon cette constitution qui régissait ce nouvel ensemble, le pays constituait une République au sein de laquelle chaque île jouissait d'une large autonomie et disposait de sa propre constitution ou loi fondamentale. Le domaine exclusif de l'Union se limitait aux relations extérieures, à la monnaie, à la religion, à la défense extérieure et aux symboles nationaux. Toutes les autres matières relevaient, soit du domaine partagé entre l'Union et les îles, soit du domaine exclusif des îles. Mais la constitution n'en faisant pas la répartition et stipulait que des lois organiques de l'Union fixeraient cette répartition. Les compétences partagées et les lois organiques demeurent jusqu'aujourd'hui les maillons faibles qui compliquent toujours le bon fonctionnement de ses institutions⁸⁴

Par ailleurs, le pays se trouvait donc dans la délicate phase de la mise en place des institutions constitutionnelles. Le Président de l'Union des Comores et ceux des îles étaient déjà élus et avaient formé leurs différents gouvernements respectifs au cours du deuxième trimestre 2002. Les parlements de l'Union et des îles n'étaient immédiatement élus. Il avait fallu attendre le 14 et 23 mars 2004 pour organiser les élections législatives des îles autonomes et les 18 et 25 avril 2004 pour celles de l'Union.

a.2 Stratégie nationale de développement

L'instabilité politique et institutionnelle faisait que les Comores ne disposaient pas encore d'un cadre formel global de référence pour leur développement économique et social. C'était pourquoi, il fallait créer les conditions propices au rétablissement de la paix et faire renaître l'espoir de l'objectif commun des gouvernements, qui consistait à vaincre la pauvreté et le sous-développement.

La croissance rapide et durable, capable de générer un revenu croissant par tête d'habitant, par la mise en valeur des potentialités économiques du pays, restait l'objectif principal visé par le gouvernement comorien.

A cet effet, et grâce à l'appui financier de la Banque Mondiale, les Comores avaient élaboré un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la relance économique, impliquant les autorités politiques, la société civile et les bailleurs de fonds. En juillet 2002 ; le comité de coordination et de suivi avait transmis, aux bailleurs de fonds, un

⁸⁴ PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain, insécurité alimentaire et vulnérabilité*, Union des Comores, 2003-2004, 60 p.

document interimaire de stratégie et de réduction de la pauvreté (DSRP-1) qui intégrait également les travaux des comités d'orientation au niveau de chaque île⁸⁵.

Aussi, le gouvernement avait préparé un Programme de Reconstruction et de Réconciliation Nationale en 2001 dont l'objectif visé était la restauration de la stabilité économique, politique et institutionnelle et de résoudre les problèmes les plus urgents. Ce programme avait été soutenu par un crédit d'urgence pour la Relance Economique (CURE) pour un montant de 18 millions de dollars US (Banque Mondiale 6 millions de dollars US et d'autres partenaires au développement, comme l'Union Européenne, 12 millions de dollars US)⁸⁶.

En matière d'éducation, l'enseignement supérieur n'avait bénéficié, depuis les années 1980, que d'un soutien sporadique des pouvoirs publics et des actions isolées de certains partenaires bilatéraux. Les tentatives menées, pour répondre aux besoins d'un peuple dont la quête du savoir était une tradition pluriséculaire, s'étaient toujours soldées par des échecs dont le plus retentissant était la fermeture prématurée de l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur (ENES) de Mvuni en 1994⁸⁷. Ainsi, l'ordonnance n°03-008/PR du 08 septembre 2003, créant l'Université des Comores, avait ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'Enseignement Supérieur aux Comores.

En outre, la Table Ronde des partenaires des Comores pour le développement⁸⁸, les autorités comoriennes avaient présenté un plan de développement 2005-2009 évalué à 265 millions d'euros. Les bailleurs de fonds avaient promis des financements à hauteur de 170 millions d'euro, dont 120 millions de financement direct et le reste sous forme de programme d'aide et d'assistance technique⁸⁹.

Par conséquent, l'absence d'un programme de développement national dans lequel s'inscrivaient les actions des divers secteurs pour attendre un objectif commun, en application d'une stratégie macro-économique arrêtée, constitue sans doute le principal handicap au développement du pays.

b. Une série de défis à surmonter

Les défis à surmonter nécessitent la promotion d'importantes réformes institutionnelles, la relance d'une croissance durable et humaine, l'amélioration des performances des services sociaux et la maîtrise progressive des inégalités. Il s'agit donc de relever les quatre défis, ci-dessous.

⁸⁵ PNUD, op. cit., *Rapport National sur le Développement Humain*, 2003-2004, p.8-16

⁸⁶ Union Européenne, coopération entre l'Union Européenne et l'Union des Comores, *Rapport annuel conjoint 2002*, Projet de Rapport, version du 24/10/2003, 52 p.

⁸⁷ Projet de loi portant création, organisation, orientation et fonctionnement de l'Université des Comores, 2003, 15 p.

⁸⁸ Tenue à Maurice le jeudi 08 décembre 2005.

⁸⁹ PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain*, Union des Comores, 2006, 67 p.

1°) Promouvoir des réformes institutionnelles

Ces réformes ont pour objectif d'améliorer la gouvernance dans ses différentes manifestations : politique, économique, sociale, et à différents niveaux : national, régional, local, etc..., afin de répondre aux besoins de stabilité politique, d'efficacité économique, de justice sociale réclamés par la société civile.

2°) Relancer la croissance et la rendre durable

Sans croissance il n'y a guère de possibilité de réduire la pauvreté. Il faut donc, en priorité, trouver les moyens de faire répartir la croissance. Or celle-ci demande une gestion saine supposant un certain nombre d'équilibre macroéconomiques (budgétaire, balance des paiements, contrôle des prix). Plus généralement, c'est par l'amélioration de la gouvernance globale que reviendra la confiance dans les institutions publiques, administratives, juridiques et financières, ainsi que dans l'avenir. Ces conditions sont indispensables pour permettre une reprise de la croissance.

3°) Améliorer les performances des services sociaux

La croissance économique, en augmentant le niveau de vie, permet de réduire la pauvreté monétaire. Pour réduire la pauvreté humaine, il faut faciliter l'accès aux services sociaux pour les plus pauvres, notamment à l'éducation et aux soins de santé:

4°) Maîtriser les inégalités

La hausse des inégalités est un effet classique d'une croissance résultant d'un changement dans les modes de production, les groupes sociaux, ménages ou individus ne bénéficiant pas de la même manière des fruits de cette croissance selon leur place dans le processus de production. Ces inégalités peuvent être spatiales, entre les régions ou entre les îles, ou sociales, selon la classe sociale d'appartenance des individus ou selon le genre.

Conclusion générale

De 1946 au 06 juillet 1975, l'archipel des Comores avait connu deux statuts importants, historiquement intrinsèques au processus de la décolonisation des territoires français de l'Océan Indien : la loi cadre et le passage de l'autonomie interne élargie à l'indépendance unilatérale (du 06 juillet 1975).

Après l'indépendance, une nouvelle page de l'histoire de l'archipel sera marquée par la Révolution comorienne (1975-1978), la restauration (1978-1989), l'avènement de la Démocratie (1990-1995), le temps de la déstabilisation permanente (1995-2002) et l'Union des Comores à l'épreuve des séparatismes multiples (Mahorais, anjouanais et autres).

Si les grands défis qui se sont posés, avant et après l'indépendance, à l'archipel des Comores réformes institutionnelles, reprise de la croissance, amélioration des services sociaux, maîtrise des inégalités venaient à être surmontés les uns après les autres dans les années à venir, alors la voie serait ouverte pour un développement à long terme qui serait humain et durable. Un développement humain car il améliorerait les conditions de vie tout en veillant à accroître les potentialités individuelles et collectives, des plus pauvres notamment. Un développement durable car il s'appuierait sur une croissance économique équilibrée et équitable en termes sociaux.

Au total, il n'y a aucune raison pour que les Comores, ces « îles de la lune » ou « îles aux parfums » ne puissent connaître un art de vivre équilibré comme les autres petites îles de l'Océan Indien grâce à un développement maîtrisé combinant stabilité politique, recherche de cohésion sociale, niveau de vie suffisant, conditions de vie décentes, possibilité de réaliser ses potentialités, etc.

En effet, on y trouve déjà des ressources humaines de qualité issues d'une longue tradition de goût pour la connaissance et du désir d'éducation, une terre fertile, la beauté des paysages avec une flore et une faune encore originale, le goût pour une simplicité de vie partagée et accueillantes, et des ressources naturelles, suffisantes pour assurer un revenu décent pour Tous⁹⁰.

⁹⁰ Jean-Louis Guibourg, *Petites îles et archipels de l'Océan Indien*, karthala, 2006 ; 526 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahmed Ouledi et Mahamoud Ibrahim, *les Comores au jour le jour chronologie*, Komedit, 2007, 123 p.
- Banque Mondiale, *les Comores le Sentier Ardu de la croissance économique le besoin d'ajustement*, Rapport N° 6690-COM, Région Afrique de l'Est, 1987,72p
- Damir Ben Ali, *Approche Historique des Structures Administratives des Comores*, ADMI1/DAM/APP, CNDRS, 1990, 39 p.
- Djabir Abdou, *Le Droit Comorien entre tradition et modernité*, Baobab, 2006, 294p
- Flobert Thierry, *Evolution juridique et sociopolitique de l'archipel des Comores*, thèses de doctorat en Droit, Aix-Marseille, 1976,693 p.
- Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, tome I et II, 611p et 478p, L'Harmattan, 1983
- Jean-Louis Guibourg, *Petites îles et archipels de l'Océan Indien*, karthala, 2006, 526 p.
- Mahmoud Ibrahim, *Said Mohamed Cheikh (1904-1970) parcours d'un conservateur, une histoire des Comores au XXe siècles*, Komedit, 2008,352 p.
- Mouhssini Hassani-El-Barwane, *les années de formation d'un monopole colonial aux Comores : la société coloniale de Bambao (1907-1960)*, Mémoire de Maîtrise, Sorbonne, Paris IV, 1986, 144 p.
- Pierre Vérin, *les Comores*, karthala, 1994,263 p.
- PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain, Gouvernance Capital Social et Réduction de la Pauvreté*, atelier des Presses littéraires, Saint-Estève, Comores, 2001, 143 p.
- PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain*, Insécurité Alimentaire et Vulnérabilité, 2003-2004, Union des Comores, 2003, 61 p.
- PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain*, Union des Comores 2006, 77 p.
- René Battistimi et Pierre Vérin, *Géographie des Comores*, ACCT, Nathan, Paris, 1984, 143 p.
- RFIC, Volume I *Politique Economique, Ajustement et Développement*,Deuxième conférence de Table Ronde des Partenaires au Développement des Comores, Genève 24 – 25 juin 1991, 64 p